



AAPPMA **La Truite Minière**
Rivière **LA CLARENCE** – 62470 Calonne-Ricouart

REGLEMENT INTERIEUR – ANNEE 2021

L'AAPPMA "La Truite Minière" n'est pas RECIPROCAIRE.

Président : M. Jean-François RUTKOWSKI – Gardes de Pêche : M. Michel Dautremepuich, M. Bernard Podvin

Les pêcheurs s'engagent à respecter la réglementation intérieure (prendre connaissance du règlement de l'AAPPMA concernée avant la pêche).

PARCOURS :

Le linéaire de pêche accordé à la « TRUITE MINIERE » s'étend de l'aval du « Gouffre » situé derrière le stade de football jusqu'à Vis-à-Marles. Une signalétique délimite les zones amont et aval.

JOURS ET HORAIRES DE PÊCHE:

Ouverture : le 13 mars 2021 – **Fermeture** : le 19 septembre 2021

La pêche est autorisée les **MERCREDIS, DIMANCHES** et **JOURS FERIES**

Les heures légales sont les suivantes : ½ heure avant le lever du soleil / ½ heure après le coucher **SAUF** :

- Le jour de l'ouverture, la pêche débute à **8H00**
- Le jour suivant un rempoissonnement, la pêche débutera à **7H00**

REGLEMENTATION:

- Seul un hameçon simple est autorisé.
- La pratique de la pêche les pieds dans l'eau est autorisée à partir du dimanche **6 juin 2021**, uniquement du pont du terrain de football jusqu'au petit pont de bois de la cité Occre.
- Prélèvement de la truite **FARIO INTERDIT** sur l'ensemble du linéaire de pêche.
- **Epuisette OBLIGATOIRE**. Cet accessoire est indispensable pour préserver les truites farios. **IMPORTANT**: Le pêcheur doit disposer d'une épuisette suffisamment grande (elle doit toucher l'eau). **ATTENTION**: secteur caisse d'épargne, crédit agricole et pont du terrain de football, une longue épuisette est nécessaire pour y pêcher, à défaut, le pêcheur ne pourra pas pêcher le poste concerné.
- Nombre de prise limitée à **4 par jour**. **Le pêcheur ayant capturé et conservé 4 truites devra ARRÊTER immédiatement sa session de pêche.**

INTERDICTIONS FORMELLES:

Pêche au lancer avec leurres artificiels (sauf pêche à la mouche autorisée), pêche au mort manié
Traversée ou pêche dans le lit de la rivière jusqu'au 6 juin 2021 ainsi que les jours de déversement.

DEVERSEMENTS (truites ARC-EN-CIEL):

La Pêche est autorisée les lendemains des dates suivantes

<i>3 avril</i>	<i>24 avril</i>	<i>15 mai</i>	<i>19 juin</i>	<i>7 aout</i>	<i>4 sept.</i>
----------------	-----------------	---------------	----------------	---------------	----------------

Sera déversé à chacune des dates ci-dessus l'équivalent de 1kg de truite Arc en ciel par pêcheur (100 pêcheurs = 100kg)
POUR L'OUVERTURE, le déversement aura lieu le **6 mars 2021 (100 kg de truites + 50 truites de 1.5kg).**

RESPECT DES POISSONS ET DES RIVERAINS :

Toute dégradation sur la propriété des riverains entraînera l'exclusion immédiate du pêcheur responsable.

NO KILL: Pour la remise à l'eau des truites FARIO, le pêcheur, membre de l'AAPPMA "la Truite Minière" est encouragé à adopter une attitude et un soin particulier; un hameçon doit être soigneusement décroché pour que le poisson soit relâché dans de bonnes conditions. Si l'hameçon est inaccessible, le bas de ligne sera coupé obligatoirement et sans hésitation.